

ERACM

ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS
DE CANNES & MARSEILLE



diplôme national supérieur
professionnel de comédien.ne



le concours 2025 modalités déroulement

ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS DE CANNES & MARSEILLE • ERACM.FR

Villa Barety • 68 avenue du Petit Juas • 06400 Cannes • 04 93 38 73 30 • contact06@eracm.fr

IMMS • Friche Belle de Mai • 41 rue Jobin • 13003 Marseille • 04 95 04 95 78 • contact13@eracm.fr

LE CONCOURS 2025

LES 1ER TOURS À L'ENSATT ET À L'ERACM SE DÉROULENT AU MÊME MOMENT EN DES LIEUX DIFFÉRENTS.

ATTENTION : Il s'agit donc bien de deux écoles différentes, avec deux concours distincts.

Les candidats souhaitant s'inscrire aux concours de ces deux écoles doivent impérativement demander à être inscrits :

Pour l'ERACM dans la semaine du 16 au 21.03.2025 inclus

merci de l'indiquer dans la case concernée dans le dossier d'inscription en ligne de l'ERACM

Pour l'ENSATT sur la semaine du 22 au 26.03.2025 inclus

merci de l'indiquer dans la case concernée dans le dossier d'inscription en ligne de l'ENSATT

Aucune autre possibilité de date de convocation ne pourra être demandées.

À LIRE AVANT DE COMMENCER L'INSCRIPTION EN LIGNE

Avant de procéder à votre inscription via le formulaire en ligne, vous devez vous assurer de répondre aux conditions à remplir :

- avoir choisi vos 2 scènes dialoguées extraites d'oeuvres théâtrales publiées**
- avoir écrit une courte lettre de motivation** (700 caractères maximum)
- et pouvoir renseigner toutes les questions sur votre parcours** baccalauréat, études générales et théâtrales (dates, lieux...).

Des pièces justificatives seront à joindre en téléchargement :

- une photo portrait**
- une attestation de baccalauréat**
- les copies de vos diplômes**
- une attestation justifiant d'une formation théâtrale initiale (modèle à télécharger sur le site de l'ERACM)**
- la notification d'attribution de bourse 2024-2025** (seulement si vous êtes boursier de l'année en cours)*
- un justificatif de domicile pour les résidents de France d'outre-mer***,
- un certificat de scolarité 2024-2025 pour les élèves sortant des Classes Préparatoires Égalité des chances***

Votre inscription ne sera définitivement validée que lorsque vous aurez déposé les pièces justificatives demandées et payé les droits d'inscription en ligne (**par CB uniquement**).

** Les droits d'inscription sont gratuits pour les élèves boursiers de l'année en cours, les résidents de France d'outre-mer et les élèves sortant des Classes Préparatoires Égalité des chances ou équivalent.*

Nous vous remercions de remplir le formulaire le plus rigoureusement possible. Suite à la validation du formulaire, il ne sera plus possible de revenir dessus.

Une fois le formulaire finalisé et envoyé, vous recevrez un mail récapitulatif de vos réponses qui vaudra confirmation d'inscription. Si aucun mail ne vous parvient, merci de réitérer votre inscription.

Les convocations vous seront envoyées par mail.

Les résultats du concours seront publiés sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'ERACM.

INSCRIPTION EN LIGNE

<https://eracm.fr>

DATES ET LIEUX DU CONCOURS 2025

MARSEILLE - 1er TOUR

DU DIMANCHE 16 MARS AU MERCREDI 26 MARS 2025 (inclus)

CANNES - 2nd TOUR (stage et épreuves)

DU SAMEDI 26 AVRIL AU DIMANCHE 04 MAI 2025 (inclus)

CONDITIONS À REMPLIR

- Avoir plus de **18 ans au 1er septembre de l'année du concours** *
- Être titulaire du **BAC** *
- Justifier de **deux années de formation théâtrale initiale** (équivalent à 760 heures) dispensée par un professionnel dans le cadre d'un **conservatoire de théâtre**, d'une **école d'art dramatique** ou d'un **cours privé de théâtre***
- Pour les candidats étrangers, **parler couramment le français**. Aucune condition de nationalité n'est requise.

** Sur décision de la commission d'examen des candidatures, peuvent être admis à concourir, des candidats ne pouvant justifier d'un diplôme de niveau baccalauréat, mais pouvant justifier d'au moins deux années de formation théâtrale, dispensées par un professionnel dans le cadre d'un conservatoire de théâtre, d'une école d'art dramatique, d'un cours privé de théâtre. Le niveau de la formation théâtrale doit compenser le manque de diplôme requis.*

INSCRIPTIONS SUR LE SITE INTERNET

Le formulaire d'inscription au concours est accessible via le site Internet de l'ERACM : <https://eracm.fr>

Avant de procéder à l'inscription en ligne, vous devez avoir **choisi vos 2 scènes dialoguées extraites d'oeuvres théâtrales publiées**, écrit une **courte lettre de motivation** (1000 caractères maximum), et pouvoir renseigner **toutes les questions sur votre parcours** : baccalauréat, études générales et théâtrales (dates, lieux...). Une fois votre inscription finalisée, vous ne pouvez pas retourner sur votre fiche. Nous vous remercions de remplir ce formulaire le plus rigoureusement possible.

CONSIGNES POUR LE CHOIX DES SCÈNES

VOUS PRÉSENTEZ :

2 scènes dialoguées - extraites d'oeuvres théâtrales publiées

IMPORTANT

- **Scènes dialoguées : il est conseillé une même réplique sur les deux scènes.**
- **Le(s) rôle(s) de votre réplique sera/seront tenu(s) sans considération de genre.**
- **Les extraits de scènes choisis ne doivent pas excéder 3 minutes. Le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat.**
- **Après son premier passage, le jury peut demander au candidat de présenter sa 2ème scène dialoguée.**
- **Le candidat ne pourra présenter que les scènes inscrites sur le formulaire rempli en ligne.**
- **Les épreuves se déroulent sans costume, ni maquillage, ni musique.**

INSCRIPTION

pièces justificatives

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER D' INSCRIPTION VIA LE FORMULAIRE AU FORMAT JPEG, PDF, DOC

Des pièces justificatives seront à joindre en téléchargement :

- une photo portrait récente** (1 Mo maximum)
- une attestation de baccalauréat**
- les copies de vos diplômes**
- une attestation justifiant d'une formation théâtrale initiale** – (télécharger le document sur le site de l'ERACM)

S'acquitter du paiement des **frais d'inscription au concours**, soit **50€ à régler (par CB uniquement)** via le lien fourni sur le formulaire (l'ERACM ne demande pas de frais de scolarité).

Pour ceux bénéficiant de la gratuité des frais d'inscription joindre l'un de ces justificatifs :

- la notification d'attribution de bourse 2024-2025** (seulement si vous êtes boursier de l'année en cours)*
- un justificatif de domicile pour les résidents de France d'outre-mer***,
- un certificat de scolarité 2024-2025 pour les élèves sortant des Classes Préparatoires Égalité des chances***

DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE)

Si vous souhaitez faire une demande de bourse et/ou de logement en résidence universitaire, vous devez remplir le DSE sur le site du CROUS avant le 15 mai 2025. Vous devez donc effectuer cette démarche avant même d'avoir les résultats du concours.

1^{ER} TOUR - MARSEILLE

DU DIMANCHE 16 MARS AU MERCREDI 26 MARS 2025

DATES

Du dimanche 16 mars au mercredi 26 mars 2025 (inclus)

LIEU

MARSEILLE - IMMS - FRICHE LA BELLE DE MAI

Entrée Jobin (piétons uniquement)

41 rue Jobin · 13003 Marseille

Des lignes de bus (ligne 49 et ligne 56) sont accessibles devant l'entrée public.

Entrée parking (piétons et véhicules)

12 rue François Simon - 13003 Marseille

Situé devant le bâtiment de l'IMMS, le parking met à disposition des emplacements réservés aux personnes à mobilités réduite disposant de la Carte Mobilité (CMI-S). L'accès jusqu'à l'entrée de l'IMMS est de plain-pieds.

ACCUEIL

Tous les candidats qui passent le concours sont réunis par groupe, à l'heure mentionnée sur leur convocation (sans leur réplique), afin de procéder à l'appel ainsi qu'à la vérification de leur identité. Pour ce faire, vous vous munirez d'**une pièce d'identité** que vous voudrez bien montrer aux personnes qui vous accueillent. **Tout candidat absent ou en retard lors de l'appel initial sera définitivement éliminé.**

REPLIQUE(S)

Les candidats désireux de trouver une réplique pourront la choisir parmi les candidats du même groupe, et voudront bien le mentionner aux membres de l'équipe de l'ERACM lors de la réunion d'accueil.

Dans l'hypothèse où un candidat ne trouverait pas de réplique, une ou plusieurs personnes seraient désignées d'office.

SCÈNE(S)

- **Vous présentez, les uns après les autres, une première scène nécessairement dialoguée**, devant les membres du jury, puis vous patientez. L'ordre de passage suit l'ordre alphabétique affiché sur le tableau d'informations.
- **A l'issue de ce premier passage, le jury délibère et demande éventuellement à un certain nombre de candidats de présenter leur deuxième scène**, ceci afin de préciser la première évaluation. Une fois la liste de ces candidats communiquée, ceux qui ne présentent pas leur deuxième scène dialoguée sont libres de partir. Les autres passent dans le même ordre que précédemment.
- Lors de votre premier passage dans la salle d'audition, **n'oubliez pas de décliner votre identité aux membres du jury (nom, prénom), de présenter votre réplique et de préciser le titre, l'auteur, l'acte, la scène et le rôle que vous allez interpréter.**
- Il vous est vivement recommandé de préparer à l'avance les accessoires éventuels dont vous avez besoin (nous précisons que nous ne sommes pas responsables des effets personnels laissés dans les salles pendant le passage de vos scènes).
- **Si votre scène dépasse la limite imposée des trois minutes, le Président du jury sera amené à vous interrompre.** Il ne s'agit pas d'une sanction, mais d'une volonté de permettre à chaque candidat de bénéficier du même temps de passage, donc de la même attention de la part du jury.

RÉSULTATS DU PREMIER TOUR

La liste des candidats retenus pour le second tour est communiquée sur le site internet de l'ERACM.

2ND TOUR - CANNES

DU SAMEDI 26 AVRIL AU DIMANCHE 04 MAI 2025

DATES

Du samedi 26 avril au dimanche 04 mai 2025 (inclus)

LIEU

CANNES - VILLA BARETY

Entrée piétons et véhicules

68 avenue du Petit Juas - 06400 Cannes

Les jardins de la villa permettent de garer les véhicules des personnes à mobilité réduite disposant de la Carte Mobilité (CMI-S).

DÉROULÉ

Le second tour du concours d'admission de l'ERACM prend la forme d'un stage suivi d'épreuves.

La durée du second tour est variable, en fonction du nombre de candidats retenus, mais représente en général cinq jours pour le stage, suivis de trois jours pour les épreuves.

Les candidats sont répartis en deux groupes qui respectent la parité.

PREMIERE PARTIE : STAGE - DRAMATURGIE – EUTONIE

Stage

Les deux groupes de candidats suivent alternativement deux ateliers de pratique théâtrale, sous la direction de deux maîtres de stage.

Ceux-ci évaluent l'adaptabilité et la capacité à se mobiliser des candidats, à travailler en groupe, et leur façon de répondre aux consignes, etc.

Notation de 0 à 10 points.

Épreuve de Dramaturgie

Les candidats sont amenés à développer par écrit, sur un thème donné, une analyse dramaturgique à partir d'un extrait d'un spectacle, en captation vidéo.

Les candidats sont évalués sur leur compétence analytique, la richesse de leur imaginaire, etc.

Notation de 0 à 5 points.

Eutonie

Les candidats participent en matinée à des cours d'eutonie : une discipline corporelle, qui invite à se mettre à l'écoute de ses sensations physiques, par le mouvement, la détente, le toucher. Vécue consciemment, elle s'attache à donner à l'actrice/l'acteur les moyens de développer sa sensibilité et sa présence : présence à soi, au groupe et à l'environnement. Pas de notation.

DEUXIEME PARTIE : ÉPREUVES

Interprétation – Scène dialognée présentée au premier tour

Les candidats présentent devant les membres du jury une deux scènes dialognée du premier tour du concours. Ils sont accompagnés d'une réplique librement choisie parmi les candidats de leur groupe.

Durée d'environ 3 minutes.

Notation de 0 à 5 points.

Interprétation – Scène imposée

Des binômes de candidats sont composés par le jury. Ils sont donc imposés.

Chaque binôme tire au sort un jeu de 2 textes : une scène issue du répertoire classique et une autre du répertoire contemporain ; les deux candidats décident ensemble de la scène qu'ils travaillent et présentent devant le jury dans le cadre de cette épreuve. Les textes intégraux dont sont issues les scènes sont à la disposition des candidats. Une présentation dramaturgique des auteurs et des extraits est assurée par le dramaturge associé et par le coordinateur pédagogique.

Durée d'environ 6 minutes.

Notation de 0 à 5 points.

Interprétation – Texte théâtral seul en scène

Les candidats présentent devant le jury un texte monologué, librement choisi parmi le répertoire théâtral publié. Tout texte d'autre nature (roman, poésie, chanson etc.) est par conséquent exclu.

Durée d'environ 3 minutes.

Notation de 0 à 5 points.

Parcours personnel et entretien

Ce parcours ne revêt pas forcément un caractère spectaculaire. Pour éviter les redondances avec l'épreuve « texte de théâtre seul en scène », tout texte théâtral est exclu. Il s'agit avant tout, avec le parcours libre, de faire découvrir au jury une part de votre sensibilité, un aspect de votre personnalité, un autre domaine d'expression...

Ce parcours est suivi d'un entretien avec le jury.

Durée d'environ 5 minutes, suivi de 10 minutes d'entretien.

Notation de 0 à 5 points.

JURY DU SECOND TOUR

Composition

Le jury du second tour est composé d'intervenants de l'école qui assurent l'évaluation individuelle des élèves dans les matières dont ils assurent l'enseignement, de la cellule de direction de l'ERACM, de membres du Conseil de perfectionnement, des deux maîtres de stage et de personnalités du spectacle vivant qui sont invitées à évaluer les candidats dans les domaines cités précédemment.

Barèmes et coefficients

Le barème des notes est le suivant :

- 0 : avis négatif,
- 1 : avis très réservé,
- 2 : avis réservé,
- 3 : avis modéré,
- 4 : avis favorable,
- 5 : avis positif sans réserve.

Tout candidat ayant eu une moyenne égale à « 0 » dans l'une des matières ou s'étant présenté en retard à l'une des épreuves sera définitivement éliminé.

Coefficients

Epreuves techniques	Épreuves de jeu	Stage
Dramaturgie 5 %	Scène choisie au 1er tour 25 %	Stage 10 %
	Scène imposée 25 %	
	Texte théâtral seul en scène 25 %	
	Parcours personnel et entretien 10 %	
Total : 5 %	Total : 85 %	Total : 10 %

ADMISSION

Une moyenne d'admission sera fixée par les membres du jury.

Seront admis en première année de l'École Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille, les candidats ayant obtenu cette moyenne.

Si le nombre de candidats à admettre n'est pas atteint, les membres du jury, après discussion et vote, se réservent la possibilité de choisir parmi les candidats se rapprochant le plus de cette moyenne.

Le nombre des candidats admis n'excèdera pas 16.

Les candidats ne seront définitivement admis qu'après avoir fourni toutes les pièces justificatives demandées dans le Règlement des Études.

Une liste d'attente sera établie afin de surseoir aux éventuels désistements.

Les résultats seront communiqués le dernier jour du concours, en fin de journée sur le site internet et dans les réseaux sociaux.

Pour les candidats non retenus qui le souhaitent, des entretiens individuels avec les membres du jury seront possibles à l'issue des résultats.

ÉQUIPE DE L'ERACM

Président
Directeur

Paul Rondin
Didier Abadie

CANNES

Cheffe comptable
Comptable
Coordinatrice des programmes pédagogiques
Agent maintenance bâtiment
Documentaliste
Secrétaire générale de scolarité

Corine Gabrielli
David Maire
Alice Mora
Christophe Oberlé
Carole Pelloux
Marie-Claire Roux-Planeille

référente VHSS

référente VHSS

MARSEILLE

Attachée de production
Régisseuse générale
Chargé de Production / Communication
Chargée de mission Formation DE / insertion

Émilie Guglielmo
Emma Query
Olivier Quéro
Marine Ricard-Mercier

référente VHSS

référent VHSS

référente handicap

Professeur relais détachée de la DAAC
Apprentie technicienne, régisseuse lumière

Agathe Giraud
Loane Mathey

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Directeur de l'ERACM
Metteur en scène, directeur Tréteaux de France
Metteuse en scène
Comédien, metteur en scène
Professeure d'art dramatique
Metteuse en scène, directrice TNN
Coordinatrice des programmes pédagogiques
Metteur en scène, directeur La Criée
Dramaturge, universitaire
Metteuse en scène, directrice du NEST

Didier Abadie
Olivier Letellier
Émilie Le Roux
Éric Louis
Isabelle Lusignan
Muriel Mayette-Holtz
Alice Mora
Robin Renucci
Jean-Pierre Ryngaert
Alexandra Tobelaim

CANNES - SIÈGE ET ADMINISTRATION

Association loi 1901
Non assujettie à la TVA
Code NAF : 8542 Z

Villa Barety • 68 avenue du Petit Juas • 06400 Cannes
N° SIRET : 379 700 446 00022
UAI : 0061804D
04 93 38 73 30
contact06@eracm.fr

MARSEILLE - ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE

IMMS • Friche la Belle de mai • 41 rue Jobin • 13003 Marseille
N° SIRET : 379 700 446 00030
UAI : 0133806S
04 95 04 95 78
contact13@eracm.fr

[HTTPS://ERACM.FR](https://eracm.fr)

**l'école régionale d'acteurs
de cannes et marseille est
subventionnée par le ministère
de la culture, la région sud, la
ville de cannes, le département
des alpes-maritimes et la ville
de marseille**

